

Société, Religions

L'abbé Tartu condamné par le tribunal canonique pour avoir violé une vingtaine d'enfants

INFO LE PARISIEN. Le tribunal canonique vient de rendre sa première décision. Cette instance ecclésiastique qui juge les « délits » au sein de l'Église a condamné le père Tartu à une interdiction d'exercer pour avoir abusé de plusieurs enfants entre 1960 et 1990. Pour les victimes qui n'avaient pas obtenu justice au pénal à cause de la prescription, c'est la fin d'un long calvaire.

Par [Florian Loisy](#)

Le 27 novembre 2024 à 20h18



Violés par le père Tartu lorsqu'ils étaient choristes, ces anciens petits chanteurs de Touraine ont obtenu la condamnation de leur bourreau par le tribunal canonique, basé à Paris. LP/ Cyril Chigot

Grâce à leur chef de chœur, ils ont rencontré le [pape Jean-Paul II](#) et chanté devant lui, en 1980. Les « Petits chanteurs de Touraine », une [chorale catholique](#) fondée en 1954 et dirigée par l'abbé Tartu jusqu'à la fin des années 1990, se sont produits dans le monde entier. Une expérience « fabuleuse », pour beaucoup d'enfants. Mais pas tous. Au moins 21 d'entre eux ont vécu sous l'emprise du prêtre qui les violait chaque semaine dans l'infirmerie. Longtemps, ces victimes ont cru qu'elles ne parviendraient jamais à faire condamner leur bourreau. Bernard-Nicolas Aubertin, l'évêque de Tours entre 2005 et 2019, étant un frein à la première enquête pénale en 2006: Devant la police, son secrétariat a affirmé que le «père Tartu ne s'était jamais vu confier d'activité pouvant le mettre en contact avec

les mineurs». Les enquêteurs n'ont donc pas cherché d'autres victimes. Et les huit plaintes survenues ultérieurement ont toutes été classées sans suite, car prescrites.

Mais, ce vendredi, dans une conférence de presse, ce groupe d'enfants âgé aujourd'hui de 45 à 68 ans, va annoncer avoir enfin obtenu justice... de la part du tribunal pénal canonique national, qui rend là sa toute première décision: Bernard Tartu a été reconnu coupable de ces viols et écope d'une interdiction perpétuelle d'officier. Il est assigné à résidence et ne devra plus approcher de mineur. Une « victoire » pour ce collectif baptisé « Voix libérées » qui espère ainsi «redonner courage à toutes les autres victimes de violences sexuelles dans l'église».

Annoncée lors de la Conférence des évêques de France (CEF) en réponse à la recommandation du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase), le tribunal canonique de Paris qui prend en charge, selon le droit propre de l'Église catholique, les délits commis en son sein, vient donc de frapper fort. Sans toutefois aller jusqu'à le renvoyer de l'état clérical, la sentence ultime.

« On réfléchit aussi sur les peines, et un des gros risques serait de le laisser dans la nature, sans contrôle, là il est logé dans un endroit précis, précise Vincent Jordy, l'évêque de Tours. Ainsi, il est possible de surveiller quelqu'un qui a un comportement pathologique. » Les victimes acquiescent: « Au moins on nous croit désormais. Et il ne fera plus de mal. »

Une sagesse qui n'étonne pas Marie Derain de Vaucresson, présidente de l'Inirr (Instance nationale indépendante de

reconnaissance et de réparation) qui a par ailleurs « indemnisé » les membres de ce collectif: « Ce groupe avance dans le dialogue, l'apaisement et cherche avant tout à faire de la prévention.»

Mais tout n'a pas été si facile, notamment pour Gilles, le premier à dénoncer les abus sexuels survenus lorsqu'il avait 11 ans, en 1968, lorsqu'il a été abusé pour la première fois par le père Tartu. « Il avait dit à mes parents qu'il était médecin qu'il allait s'occuper de moi car j'étais chétif, se remémore-t-il. Il me disait qu'il voulait replacer ma voix, parce que j'allais muer et a commencé à me toucher. Puis à me violer. » A raison de deux auscultations par semaine pendant six ans...

« IL me faisait mal, mais je n'arrivais pas à le détester, j'étais un enfant, reprend Gilles, 68 ans aujourd'hui. J'ai compris que c'était un viol que lors des séances psy, en 2000. Ma vie était déjà un enfer. » En échec, alcoolique, il pensait au suicide tous les jours: « J'ai fini par écrire à Bernard Tartu, et sa réponse où il ne reconnaissait les faits qu'à moitié ne m'a pas plu, c'est ce qui m'a incité à déposer

plainte. » Mais en 2006, il est seul. Et replonge une fois que l'affaire est classée sans suite après une enquête des plus sommaires...

Pourtant ce mode opératoire a été répété avec de nombreux autres petits chanteurs d'Amboise, Loches et Tours où s'est installée tour à tour la chorale. Benoît qui a vécu ces « auscultations » plus d'une cinquantaine de fois entre 1978 et 1981. « Il me faisait mal, mais à la fois j'aimais cette attention particulière que je n'avais pas chez moi avec mon père qui me frappait, » reprend-il, persuadé lui aussi d'être le seul à avoir droit à ce qu'il croit être des « faveurs ».

« Je n'avais pas conscience non plus que c'était des viols, pourtant, pour éviter qu'il ne continue à me faire mal, je ne me lavais plus, quand je passais aux toilettes avant d'aller le voir, je ne m'essuyais pas, en espérant que ça le dégoûte, mais ça ne marchait pas », se rappelle celui qui s'est remis à faire pipi au lit jusqu'à ses 17 ans. Finalement en grandissant, l'abbé Tartu s'est montré moins intéressé. « J'ai été rejeté, je l'ai vécu comme une trahison, j'ai fait une tentative de suicide », confie Benoît.

D'autres iront au bout de leur geste. « En 2002, j'ai perdu mon fils Gwénaél qui avait 32 ans, j'ai compris qu'il avait été abusé à la chorale », souffle sa maman meurtrie encore aujourd'hui.

Violé plus d'une centaine de fois au début des années 1980, Louis* a aussi voulu mettre fin à ses jours à deux reprises. La première fois, après avoir vu le film les Choristes, en 2004. « C'est ce film qui m'a rappelé tout ce que j'avais vécu, jusque-là j'avais fait une amnésie », détaille-t-il. Louis a ensuite passé plusieurs années dans des hôpitaux psychiatriques. A s'abrutir de médicament. « Les médecins ne comprenaient pas le problème, moi non plus », se souvient son

frère François*, lui aussi abusé, mais qui avait également occulté ce traumatisme.

Et c'est lors d'un Noël, en 2013, au détour d'une blague de son frère sur les curés que François a un flash. « Les souvenirs me sont revenus, on en a parlé et j'ai compris que je n'étais pas le seul à qui il avait fait ça », reprend l'aîné. Mais il faut attendre jusqu'en 2019 pour que les frères trouvent la force de déposer plainte contre celui qui a enterré leur mère et leurs grands-parents. Là, l'enquêtrice de la gendarmerie leur apprend que Gilles a subi les mêmes sévices quelques années plus tôt.

Tous ensemble, ils remuent ciel et terre pour trouver d'autres victimes dont les faits ne seraient pas prescrits. Benoît qui cherche justement à entrer en contact avec Bernard Tartu « pour lui accorder son pardon » découvre leur activité et dépose plainte à son tour. En lançant un appel dans la presse locale, ils grossissent encore leurs rangs dans les mois suivants. « 21 personnes ont déclaré avoir été violées par le père Tartu, confie Christian le coordinateur du collectif Voix Libérées. Mais beaucoup n'ont pas voulu engager une procédure judiciaire, c'était trop difficile, trop douloureux pour eux. »

Certaines familles ont explosées. D'autres ont perdu leurs amis. L'une des victimes est devenue quasiment SDF, heureusement soutenue par les membres du collectif. Localement l'opposition est forte. Un groupe de paroissien « doutant » de la parole des victimes s'est même regroupé, envoyant des courriers aux prêtres du diocèse et interpellant aussi sur Internet les petits chanteurs qui accusent le père Tartu.

« Il y a eu des moments désagréables, ils m'ont comparé à Monseigneur Cauchon, qui avait lâché Jean d'Arc, se rappelle Vincent Jordy, l'évêque de Tours. Et j'ai dû envoyer des courrier à tous les prêtres pour expliquer notre démarche. Car certains étaient ébranlés pour cette affaire. Mais nous devions honorer la vérité. C'était ça le plus important. »

Et puis, à l'inverse certains anciens chanteurs se sont mobilisés pour aider le collectif. C'est le cas de Michel. « Mais juste avant de mourir en novembre 2023, à l'hôpital, il a dit à sa femme que lui aussi avait été violé, elle était sonnée car chaque année, ils allaient manger chez l'abbé, » relate Christian. «

Pour ces gens-là comme pour nous, cette décision est un soulagement, reprend Gilles, renié par ses parents lorsqu'il a déposé plainte. Ma vie est presque finie. J'en ai perdu des années, mais c'était important d'aller au bout. »

Le collectif, à l'écoute de toutes victimes de violences sexuelles dans l'église dispose d'un site Internet : <https://voixliberees.fr/>